

## **Motion de la 21<sup>e</sup> section du CNU sur l'avancement de grade**

La section CNU 21 dénonce la baisse du taux de promotion à la hors-classe des MCF et au dernier échelon des PU, qui a été décidée de manière unilatérale par le ministère. Le nombre de promotions autorisées au niveau national à la hors-classe des MCF a chuté en deux ans de 48 % et à l'échelon exceptionnel de 58 %. Cette baisse est contraire au principe du protocole PPCR et aux LDG ministérielles relatives à l'avancement d'une carrière sur au moins deux grades. Au sein de notre section, le constat est le même avec, pour les MCF, une baisse de 50 % des promotions à la HC et de 66 % à l'échelon exceptionnel en 2024 par rapport à 2022 ; pour les PU, une baisse de 33 % des promotions à l'échelon 2 de la classe exceptionnelle en 2024 par rapport à 2022.

La section CNU 21 demande au ministère de relever le taux de promotion au moins au niveau de 2022, c'est-à-dire à 20 % pour la hors-classe des MCF et 21 % pour l'échelon 2 de la classe exceptionnelle des PU.

**Motion adoptée à l'unanimité le 13 mai 2024**